



Commune de
St-Sulpice
CONSEIL COMMUNAL

Procès-verbal N° 01/22
Séance du Conseil communal du
mercredi 9 février 2022 à 20 h 30
à l'auditoire 350 du bâtiment Amphimax de l'UNIL

La 5^{ème} séance de la présente législature 2021-2026, 1^{ère} de cette année 2022 est ouverte à 20h30 à l'auditoire 350 du bâtiment Amphimax de l'UNIL par Mme Carmen Fankhauser, Présidente pour cette année 2021-2022, qui adresse à toutes et à tous une cordiale bienvenue.

0. Assermentations de Mme Sophie Brito et M. Jeremy Bernasconi

L'ordre du jour appelle la prestation de serment de deux nouveaux membres du Conseil communal. Il s'agit de :

- **Mme Sophie Brito** , suppléante à M. John Gobbi, démissionnaire
- **M. Jeremy Bernasconi**, suppléant à M. Jean-Michel Jungen, démissionnaire

Mme la Présidente indique que Mme Brito et M. Bernasconi ont été choisis par leurs groupes respectifs, conformément à l'article 10 du RCC. Elle les prie de s'avancer devant l'assemblée et demande à chacun de se lever. Puis elle donne lecture du serment. Après quoi Mme Brito et M. Bernasconi lèvent la main droite et prononcent les mots «je le promets».

Mme la Présidente les remercie et, au nom du Conseil communal de Saint-Sulpice, prend acte de leur serment et leur souhaite plein succès dans leurs activités législatives. Elle leur demande de prendre place au sein de l'Assemblée.

L'effectif du Conseil est de 60.

1. Appel

Tous les membres du Conseil ont été convoqués en date du 27 janvier 2022, conformément à l'article 52 du Règlement du Conseil communal. Le quorum étant atteint, le Conseil peut valablement délibérer.

Effectif du Conseil :	60
Excusés :	7 Mmes Kaeser et Michel MM. Bizzo, Clerc, Cuerel, Golaz et Plass
Absents :	0
Présents :	53
Majorité absolue :	27

Mme la Présidente remarque que tous les membres de la Municipalité sont présents et les en remercie. La séance est déclarée ouverte.

2. Adoption de l'ordre du jour de la séance du 24 mars 2021

Mme la Présidente ouvre la discussion sur l'ordre du jour.

M. le Syndic : La Municipalité retire le préavis 02/22 sur le dépassement du budget informatique 2021. En effet, une nouvelle grosse somme est arrivée avec retard et change le chiffre que vous avez reçu. Nous avons deux options : vous représenter un préavis lors de la prochaine séance du Conseil communal ou attendre les comptes qui seront présentés le 18 mai. Nous avons choisi la deuxième solution afin de vous donner des chiffres complets et aussi parce que la prochaine séance du 9 mars sera déjà suffisamment chargée.

Mme la Présidente : Le point 6 de l'ordre du jour est retiré et les points 7 à 10 deviendront les points 6 à 9.

La parole n'étant plus demandée, Mme la Présidente invite à passer au vote concernant l'ordre du jour tel qu'amendé.

L'ordre du jour tel qu'amendé est accepté par 48 voix pour et 4 abstentions

3. Adoption du procès-verbal de la séance du 15 décembre 2021

PV N° 10/21

Mme la Présidente : Quelqu'un en demande-t-il la lecture intégrale ou partielle, tel que permis par l'article 57 du RCC ?

Aucun/e Conseiller/ère ne formulant une telle demande, Mme la Présidente ouvre la discussion concernant ce PV.

M. Mouvet : Dans mon intervention en haut de la page 8, il est indiqué « ...proposé dans le rapport majoritaire de la commission immobilière. » Or il n'y a pas de rapport majoritaire mais uniquement le rapport de la commission immobilière. La même correction devrait être faite en page 9, dans l'intervention de M. Jaton, si ce dernier le souhaite.

M. Hirsch : J'ai plusieurs corrections à faire dans mon intervention en pages 13 et 14 du procès-verbal.

Le détail de ces corrections sera envoyé à la secrétaire par email.

La parole n'étant plus demandée, Mme la Présidente invite à passer au vote sur le procès-verbal N° 10/21, y compris les modifications demandées.

Le PV N° 10/21 du 15.12.2021, y compris les modifications demandées, est accepté par 49 voix pour et 3 abstentions

4. Communications du bureau et de la Municipalité

Pour le bureau :

Mme la Présidente : Je vais d'abord vous donner lecture des lettres de démission que j'ai reçues. La première :

Mme la Présidente, chère Carmen,

Malheureusement, je dois démissionner du Conseil communal fin février 2022.

En effet, une promotion professionnelle m'oblige à séjourner à Zürich du mercredi au jeudi afin de superviser une équipe de recherche de l'EPFZ, or, une absence quasi systématique aux séances du Conseil communal ne serait pas acceptable.

Par conséquent, je préfère remettre mon siège à disposition de mon parti dès le 1^{er} mars.

Je reste cependant domicilié dans notre belle commune et me réjouis dès lors de revoir les membres de notre Conseil dans notre beau village.

Je serais donc présent lors de notre séance du 9 février et vous présente mes salutations pour la suite.

Alain Mermoud

La deuxième :

Chère Présidente,

Par la présente je vous prie de bien vouloir prendre note de ma démission du Conseil communal de Saint-Sulpice ainsi que de la commission de l'épuration dès réception de cette lettre et ceci pour des raisons personnelles.

Je remercie tout le Conseil et les commissions de leur soutien et les remercie de tout cœur des mois passés avec eux.

Dans l'attente je vous prie de recevoir mes plus cordiaux messages.

Jean-Michel Jungen

Je ne vous donne pas lecture de la démission de M. Gobbi car il s'agit d'une simple confirmation faite par email suite à une discussion préalable.

Ensuite, j'aimerais revenir sur la proposition de M. Pache faite lors de la séance du 15.12.2021, concernant l'envoi par email des documents pour la préparation de nos séances.

Le Bureau a décidé de prendre en compte cette proposition et de demander à chaque membre du Conseil de quelle façon il désire recevoir ces documents. Un email vous sera adressé dans ce sens et en cas de question vous pourrez sans autre vous adresser à notre secrétaire ou à moi-même.

Evénement passés :

Le 16 décembre j'ai assisté à la sortie de la publication « Jalons 14 » lors d'une conférence organisée par la Direction Générale des Immeubles et du Patrimoine, dans la salle plénière du Parlement vaudois. Comment faire mieux avec moins ? Pour y arriver il faut que chacun comprenne les enjeux, l'urgence d'agir et les moyens à disposition. Réduire notre impact environnemental n'est pas une option, c'est un défi commun et urgent. Un prérequis à la préservation des conditions environnementales propices à la vie sur terre. Ce numéro de la publications Jalons de l'Etat de Vaud explore cette question sous l'angle du bâti, en s'attardant sur les origines des problèmes qui s'imposent aujourd'hui avec force et aussi sur les solutions qui permettent de vivre dans le respect de la nature et des limites d'un monde fini. Les auteurs de la publication sont Yves Golay-Fleurdelys, Camille Rol et Oriane Jobin. Il se trouve que M. Golay, chef de projet de ce livre, est un habitant de notre village et a plusieurs fois formulé sa disposition auprès de la Municipalité pour les projets de durabilité en lien avec la construction.

Je suis passée hier au département des finances pour en prendre un exemplaire que je remets à notre Municipalité et j'en laisse quelques exemplaires ici que vous pourrez consulter à la fin de notre séance.

Vous pouvez également télécharger cette publication sur ce lien : [Vivre plus mieux - VD.CH](https://www.vivreplusmieux.ch) et également en commandant des exemplaires par email.

Événements à venir

Ce dimanche 13 février nous aurons des votations avec 4 objets fédéraux ainsi que l'élection complémentaire à la Municipalité.

Je vous informe également que lors de notre séance du 9 mars prochain, Mme la Préfète viendra, accompagnée de M. Vincent Duvoisin, présenter une formation pour cette nouvelle législature destinée aux nouveaux membres de notre Conseil, Cette formation qui a été présentée dans plusieurs communes du district dure environ 1h15 et comprend également un temps pour les échanges et les questions. Elle est principalement axée sur les compétences respectives du Conseil communal et de la Municipalité ainsi que sur le droit d'initiative des conseillers. Exceptionnellement, nous allons donc nous retrouver à 19h30, ici ou dans la salle du Conseil, et je vous prie de bien noter d'ores et déjà cet horaire avancé.

Pour finir je vous informe que nous travaillons activement à la préparation du dépouillement des élections cantonales du 20 mars et le Bureau, ainsi que la secrétaire du Conseil, vous remercie vivement de vous être proposés afin de participer à ce dépouillement. Pour l'instant nous avons un nombre suffisant de participants mais, si la situation le nécessite, nous nous permettrons de vous adresser à nouveau une demande par email. Pour ceux qui voudraient tout de même participer à cette expérience unique, nous sommes bien entendu ouverts à toute proposition.

Pour la Municipalité :

M. le Syndic : Le comité référendaire qui s'est opposé aux hausses d'impôts votées en décembre dernier par le Conseil a obtenu le référendum qu'il souhaitait. Il avait du 6 décembre au 11 janvier pour rassembler les signatures d'au moins 15% du corps électoral qui représentait 392 signatures et il en a récolté 792 dont 751 valables et 41 non valables. Le processus de validation de ces signatures est en cours du côté du Canton, auprès de la Direction des Affaires Communales du Canton et la préfète de l'Ouest lausannois devrait nous envoyer, entre demain et après-demain, la confirmation du référendum. Ce ne sera qu'une formalité. La date du scrutin est déjà connue et ce sera le 15 mai 2022, en même temps que les élections fédérales. Mme la préfète nous adressera ces instructions et lorsque nous les aurons reçues nous inviterons le comité référendaire à venir en parler avec nous. Il s'agira notamment de préparer ensemble une brochure d'information qui sera distribuée aux électeurs de Saint-Sulpice avec les bulletins de vote.

Mme Merminod : La commission chargée d'évaluer les activités et le programme de subventions financé par le fonds pour le développement durable s'est réunie le 3 février 2022 et à cette occasion, MM. Edouard Cattin et Alexis Baron ont présenté le travail qui leur a valu le prix Durabilis. M. Cattin étant présent ce soir, je propose qu'on l'applaudisse pour ce prix.

L'assistance applaudit M. Cattin.

Un programme d'activités et de subventions a donc été présenté lors de cette séance et la commission se prononcera sur ces mesures cette semaine. In fine, la Municipalité validera le programme.

Une réunion a également eu lieu avec Mme Maître qui est responsable du programme « Halte aux renouées » qui s'occupe de l'arrachage des renouées sur plusieurs communes. Saint-Sulpice participe à ce projet depuis 2018. Grâce à l'intervention des bénévoles qui sont encadrés par l'Association de Sauvegarde du Léman, porteuse du projet, les renouées diminuent fortement. Il reste encore quelques petits foyers au parc des Pierrettes, au Débarcadère et au Laviau. Les bénévoles, encadrés par Mme Maître, continueront d'arracher les renouées. Nous avons remarqué que certaines personnes arrachaient les renouées et les laissaient sur place, ce qui est problématique.

La voirie a remarqué que, depuis que l'association s'occupe de cet arrachage, les résultats vont au-delà de ce qu'elle aurait pu obtenir elle-même. La voirie signale les endroits où elle constate la présence de renouées mais elle laisse l'association s'en occuper. L'association souhaite s'occuper cette année des nouveaux foyers dans la partie ouest de Saint-Sulpice. Les bénévoles seront donc sur le terrain, toutes les 3 semaines, entre le 29 février et le 14 octobre. Si vous désirez être bénévole, n'hésitez pas à nous contacter.

Le Canton soutient financièrement ce projet et il a changé de stratégie. Désormais l'association doit se concentrer sur les zones désignées par le Canton. Par chance pour Saint-Sulpice, les bords de la Venoge font partie des zones prioritaires pour le Canton. L'association continuera à s'occuper des autres foyers mais ils seront pris en charge directement par les bénévoles, encadrés par Mme Maître.

Mme Wili : J'ai deux communications :

La première concerne la demande du 27 octobre de Monsieur Jaton. Nous avons reçu les résultats d'analyse des dioxines dans le sol. Pour rappel les prélèvements ont été effectués sur les parcelles 308 et 310, situées au sud de l'école et cultivées par l'association « mon si bio jardin ». Les prélèvements ne révèlent aucun dépassement des valeurs indicatives pour les dioxines. La fertilité des sols est donc garantie et ne présente pas de risque à l'utilisation.

Ma deuxième communication concerne la demande de Monsieur Vermeulen du 24 novembre quant à la qualité de l'eau potable sur notre commune.

J'ai le plaisir de vous informer que le lien demandé a été rajouté sur le site internet de la commune, vous le trouverez dans l'onglet « Prestations à la population » rubrique « Qualité de l'eau »

Concernant votre demande sur la présence de métaux lourds :

Le service de l'eau de la ville de Lausanne nous indique surveiller les caractéristiques de l'ensemble des ressources en eau ainsi que l'eau traitée à la sortie de ses usines et de stations de traitement de l'eau de manière permanente. Les résultats des analyses concernant l'Aluminium le Cadmium, le Mercure et le Plomb n'ont jamais dépassé les normes en vigueur selon l'OPBD, Ordonnance du Département Fédéral de l'Intérieur sur l'eau potable et l'eau des installations de baignade et de douche accessibles au public. Le service des eaux nous informe également qu'il n'utilise pas d'agent flocculent à base d'Aluminium pour le traitement de l'eau dans ses usines, dont celle de Saint-Sulpice, et qu'il n'a jamais trouvé pour ce produit de concentration dépassant la norme OPBD. La qualité de l'eau du Léman est suivie chaque année par la CIPEL, qui est la commission internationale pour la protection des eaux du Léman. Les résultats des analyses se trouvent dans leur rapport annuel publié chaque année depuis 1969, et peuvent être consultés sur leur site internet. J'espère avoir répondu à

vos questions et reste bien entendu à votre disposition en fin de séance, pour plus de précisions ou pour vous présenter les différents résultats d'analyse.

M. Pillier : Je voudrais apporter une réponse à la question que M. Jaton a posée lors de la séance du 24 novembre et dont je vous rappelle la teneur :

Sur les 7 arrêts de bus qui se trouvent sur les routes communales, seuls 2 sont marqués au sol par une ligne blanche continue empêchant les automobilistes de dépasser les bus à l'arrêt. Serait-il possible, dans un premier temps, de tracer des lignes blanches aux arrêts qui en sont dépourvus et ensuite de demander à PoIOuest de faire quelques contrôles sporadiques afin que ces comportements irresponsables cessent ?

Nos services, en coordination avec PoIOuest, restent en charge de la sécurité routière et en fonction de leur préavis, les arrêts de bus qui ne sont pas munis de ligne blanche bénéficient d'une visibilité et d'un gabarit d'espace libre suffisant pour effectuer un dépassement en toute sécurité. Pour l'arrêt Russel, 8 contrôles ont été faits et 5 véhicules ont été vus dépassant la ligne blanche. Les automobilistes n'ont pas pu être interpellés immédiatement mais une dénonciation a été faite. Nous ne pouvons pas poser des piquets ou des barrières car la chaussée n'est pas assez large, cependant, un marquage plus prononcé sera fait au printemps. Pour le reste il s'agit du non-respect du code de la route par certains automobilistes et ce comportement ne pourra pas être corrigé par le marquage d'une ligne blanche.

Autre information concernant la centrale solaire photovoltaïque sur la toiture du collège des Pâquis. Conformément à la convention entre la commune et SI-REN, en 2021 cette centrale a produit 154,44 KW-crête. L'accord portait sur un montant de CHF 1,50 par KW-crête et nous allons donc recevoir de Si-REN un montant de CHF 231,66.

Suite à une rencontre entre Lausanne, Ecublens, Chavannes, les Hautes Ecoles et nous, nous avons appris que le site UNIL-EPFL accueille actuellement environ 38'000 personnes, étudiants, professeurs et employés. D'ici 2030 il est prévu une augmentation de 25% du nombre d'étudiants et de 20% du nombre d'employés, sans compter la RTS avec environ 500 employés. 576 millions de francs seront investis pour des constructions qui occuperont une surface de 32'000 m². Cela va engendrer la diminution de 500 places de stationnement pour les voitures. L'avenir étant à la promotion de la mobilité douce, il est évident qu'avec 50'000 personnes et la diminution des places de parking, cela va engendrer des problèmes avec les transports publics et de ce fait, les autorités politiques vont donc se pencher sur ce problème.

2 bâtiments seront construits pour l'UNIL. Le premier se situera à la place du parking en face de la station essence de Dorigny. C'est la HEC qui occupera ce bâtiment à la rentrée 2027. Un autre bâtiment se trouvera sur le terrain du Batochime. Pour l'EPFL, un nouveau bâtiment sera construit entre le Rolex Center et le Montreux Jazz Café. Par ailleurs, tout le secteur vers la coupole sera remanié et modernisé. Pour ce qui est des noms de rues sur le site de l'EPFL, ils n'ont pas été validés par les autorités à ce jour. Ce sera fait cette année et priorité sera donnée aux personnalités scientifiques en privilégiant les femmes.

Un container Migros va être posé au nord de l'EPFL. Il permettra aux étudiants de se ravitailler 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24.

Pour les personnes qui s'inquiètent des lumières allumées la nuit dans les bâtiments de l'EPFL, nous avons appris qu'il y avait environ 1000 personnes qui travaillaient la nuit sur le site. Toutefois, afin de diminuer la consommation électrique, l'EPFL installera des éclairages à faible consommation chaque fois qu'il y aura des travaux de rénovation, aussi bien dans les bâtiments que dans les rues du site.

5. Dépôt du préavis N° 01/22 « Plan d'affectation sus le Jordil »

La Municipalité a quelque chose à ajouter.

M. le Syndic : Les conseillers communaux qui ont connu l'ancienne législature et ceux qui ont suivi la vie politique de la commune ces dernières années savent que ce plan d'affectation Sus Les Jordils est un très long feuillet.

Ce feuillet avait donné lieu à un premier préavis N° 02/20. Le préavis que nous déposons ce soir, le 01/22, n'est pas la suite du N° 02/20 mais il le remplace complètement.

En effet, à la suite du préavis N°02/20, un certain nombre d'oppositions avaient été déposées et suite à ces oppositions, le promoteur avait décidé de modifier la volumétrie des bâtiments, c'est-à-dire de rabaisser le bâtiment le plus élevé de 2 étages et d'ajouter un étage à 3 bâtiments alentour.

Ce changement a donné lieu à une nouvelle mise à l'enquête et à de nouvelles oppositions. Tout l'historique de ce projet est contenu dans le nouveau préavis N° 01/22.

Par ailleurs, nous nous sommes demandé comment vous envoyer la documentation relative à ce préavis car cela représente des milliers de pages. Nous avons finalement décidé de vous envoyer le préavis et les 3 annexes qui nous ont semblé les plus pertinentes. Ceci dit, toutes les annexes et le texte de toutes les oppositions figurent sur le site internet de la commune et peuvent être consultés sous format papier au greffe municipal.

Mme la Présidente ouvre la discussion sur le préavis N° 01/22.

Mme Burrus : C'est en effet une longue saga qui entraîne, pour certains d'entre nous, une certaine lassitude. M. le Syndic vient de vous rappeler une partie de la procédure qui a déjà eu lieu. Pour ma part j'aimerais synthétiser en vous rappelant qu'il s'agit de 5 parcelles, 3,4 hectares et environ 350 nouveaux habitants d'un seul coup. Pour lancer le débat j'aimerais vous donner ma position afin de clarifier les points importants. Pour moi, tout ce projet n'est pas satisfaisant pour Saint-Sulpice et ses habitants et ce, principalement sur 3 points :

1) La densification

9 immeubles dont plusieurs de 5 étages, c'est beaucoup trop. C'est un projet d'avant COVID mais les choses et les souhaits de la population ont changé. Avec le télétravail, entre autres, la nécessité de densifier à tout prix est beaucoup moins évidente actuellement. Si vous avez regardé le téléjournal d'hier soir vous avez pu voir que les projets de densification sont remis en cause par les habitants et controversée de divers côtés. Il a même été dit, par un sociologue et un architecte, que cela profite finalement aux investisseurs et non aux habitants. Par ailleurs, dans les documents que l'on nous a envoyés on ne tient pas du tout compte de la forte densification que notre commune a déjà subie ces dernières années. A savoir, le quartier de Champagny, le quartier de la Venoge, les Oliviers et à la rue du Centre, de nouveaux immeubles déjà construits et 3 autres immeubles déjà prévus. En très peu de temps nous sommes passés de 3000 à 5000 habitants. Arriverons-nous à digérer tout cela ?

2) L'indemnité pour la commune, fixée par la convention qui vous a été soumise

Prévue par la loi mais négociée par un petit groupe d'opposants, cette indemnité est, à mon avis, nettement insuffisante. Il faudrait au moins doubler cette indemnité. Pour un projet de cette ampleur et quand on pense à l'impact que cela pourrait représenter pour la commune en infrastructures supplémentaires, notamment pour l'école, la voirie, les routes etc. D'après ce que je sais, la Municipalité de l'époque avait, pour le quartier de Champagny, intelligemment négocié un montant proportionnellement supérieur à celui qui est articulé maintenant pour les Jordils.

3) Problèmes de mobilité et de trafic

Une grande partie des opposants craint, à juste titre, l'augmentation encore plus forte de la circulation. La DGMR a refusé, en date du 4 mai 2021, la possibilité de faire sortir les automobiles des Jordils sur la route cantonale et ensuite aucun recours n'a été entrepris contre cette décision. Cette sortie doit pourtant être absolument rediscutée. Je rappelle qu'entre temps, la RTS, pour ces bâtiments en cours de construction, a obtenu une sortie sur la route cantonale alors que le nombre de personnes concernées est moins important. On sait que M. de Rahm, voisin des Jordils, serait d'accord de laisser passer les voitures jusqu'à la route cantonale, actuellement en chantier, et qu'il s'agirait d'une simple sortie en direction de Lausanne. Cela soulagerait grandement la rue du Centre, l'Ochettaz et même le Bochet, voire l'avenue du Léman. Pour le nouvel immeuble administratif de M. de Rahm, juste à côté des Jordils, moins haut que les 9 immeubles projetés, on annonce également 150 postes de travail. On imagine le nombre supplémentaire de véhicules que cela va engendrer. J'admets que tout cela est fort complexe. Faudrait-il imaginer un phasage, une construction en plusieurs étapes, pour amoindrir l'effet sur notre commune ou éventuellement un moratoire pour le début des travaux ? C'est un sujet très sensible à Saint-Sulpice, comme pour d'autres communes vaudoises qui ont connu les mêmes problèmes (Epalinges, Echandens ou Tolochenaz, par exemple). Il y a beaucoup d'opposants qu'on a parfois qualifiés d'égoïstes mais, à mon avis, se soucier de la qualité actuelle et future des Serpeliou n'est pas égoïste. Il s'agit d'éviter de transformer notre village en cité-dortoir comme le quartier de la Bourdonette qui avait été présenté, en son temps, comme un super campus à l'américaine. Je vous rappelle que notre devise est « Calme et verdure ». Les promoteurs vous présentent un super projet, écologique, harmonieux mais pour moi c'est du story telling ou en tout cas une très bonne communication. Ne vous laissez pas non plus impressionner par la menace du pire. On nous dit que si on refuse ce projet, les promoteurs reviendront plus tard avec un projet plus grand, moins beau et on ne pourra plus s'y opposer. Les enjeux sont très importants et le COVID nous empêche encore de nous réunir pour discuter avec les gens. Tous ici vous allez porter la responsabilité de votre choix pendant de longues années. Nous pourrions lancer un référendum sur ce sujet. Je pense que, pour éviter la guerre au village, comme on l'a déjà connue et comme on l'a vue à Tolochenaz récemment, il faudrait absolument consulter toute la population sur ce sujet puisque nous avons accès dans notre pays à la démocratie directe, ce que d'autres pays nous envient. Pour conclure, je vous rappelle les propos de M. Pierre Imhof, à la tête de la Direction Générale du Territoire et du Logement, à propos d'un autre plan d'affectation : « Le Canton fixe le cadre dans lequel les communes peuvent se développer mais il ne peut pas les forcer à le faire si elles ne le souhaitent pas. »

M. Allemann : Je pense que l'aspect qui dérange le plus les opposants à ce projet est celui des problèmes de trafic. J'inciterais donc vivement la commission à inviter, lors de leurs séances, une personne influente de la DGMR ainsi que le promoteur ou une personne influente au sein de

l'entreprise, afin que l'on puisse insister très fortement en faveur d'une sortie sur la RC1. Lorsqu'on voit ce qui a été fait sur les étapes 1 et 2 et qu'un rebroussement a été obtenu pour l'UNIL Service des sports alors que le rond-point se trouvait à 80 mètres, qu'un deuxième a été obtenu entre ce dernier et les Pierrettes et que maintenant on autorise les gens à tourner sur la gauche, à partir du chemin du Laviau, alors que le rond-point est tout proche, je pense que l'on a les moyens de discuter avec le Canton et de leur demander de vraiment revoir leur projet et permettre la sortie des Jordils. Il s'agit, je crois, du point principal qui dérange les opposants.

M. Billeter : Hormis le problème de la circulation, je pense que le problème de l'accueil des enfants devrait aussi être pris en considération. Hormis les chiffres indiqués dans le rapport, il y a certainement une inadéquation entre ce qui est proposé et ce qui est souhaité par les personnes qui recherchent des places. Il n'y a pas besoin de parler à beaucoup de parents pour constater qu'il y a un problème d'accueil. Avant d'accueillir de nouvelles familles dans notre commune, il faudrait penser à proposer des solutions pour ces accueils.

La parole n'étant plus demandée, Mme la Présidente clôt la discussion.

Une commission ad hoc, avec présidence au groupe Les Vert-e-s, est chargée d'étudier ce préavis et devra rendre son rapport d'ici le 30 mars auprès de la Présidente du Conseil.

6. Dépôt de la motion « installations de téléphonie mobile proche d'accueil d'enfants »

Mme la Présidente donne la parole à M. Vermeulen qui désire apporter des précisions sur la motion dont il est l'auteur.

M. Vermeulen : J'aimerais vous projeter quelques informations complémentaires à la motion.

M. Vermeulen présente et donne lecture des 8 premières pages de sa présentation qui en compte 14, avant d'être interrompu. Ces 8 pages sont jointes au procès-verbal en tant qu'Annexe n°1.

M. Bidinost : J'aimerais une explication dans les grandes lignes et pas une si longue explication technique.

Mme Lyonette : Je pense que c'est une intervention importante qui est quand même facile à comprendre, même pour quelqu'un qui n'est pas technique. Il faudrait laisser M. Vermeulen finir sa présentation.

M. Vermeulen : Je voulais en effet donner des explications car certaines personnes n'ont pas forcément tout compris et notamment la différence entre valeur limite d'installation et valeur limite d'immission. Il est important que ce soit clair pour tout le monde avant de pouvoir voter sur cette motion.

Et voici les conclusions de la motion :

En conclusion, les motionnaires, conformément à l'article 62 RCC, ont communiqué la présente motion à Mme la Présidente du Conseil communal.

Cette motion a pour objectif de définir une planification négative concernant les installations de téléphonie mobile ceci afin de prendre en compte les différents éléments développés dans la partie motivation.

Les motionnaires proposent donc ce qui suit :

Complétion du RPGA par des dispositions empêchant la construction de nouvelles installations de téléphonie mobile lorsque la distance de leur antenne la plus proche à une limite de parcelle hébergeant ou prévoyant officiellement une structure d'accueil d'enfant est inférieure à une distance d'au moins 200 m.

Une structure d'accueil d'enfants se définissant comme une construction dans laquelle des enfants mineurs sont accueillis régulièrement durant une période prolongée au sens de l'art. 3 al. 3 let. A de l'ORNI.

Cette complétion du RPGA contiendra également des dispositions pour les installations de téléphonie mobile qui seraient déjà existantes ou lorsqu'une nouvelle structure d'accueil d'enfant est prévue à proximité d'installations de téléphonie mobile existantes.

Ils considèrent que leur motion est recevable et s'en remettent sur ce point, après délibération, au vote immédiat du Conseil conformément à l'art. 62 RCC.

Ils proposent, si le Conseil estime que la motion est recevable, de « prendre en considération immédiatement la proposition et de la renvoyer à la Municipalité, éventuellement assortie d'un délai particulier » selon art. 63 RCC. Si tel était le cas, il s'ensuivrait l'obligation pour la Municipalité de répondre par un préavis sur un projet de règlement (...).proposé » toujours selon art. 63 RCC.

M. Chappuis : Je ne vais pas m'étendre sur le fond de cette motion parce que je ne suis ni médecin ni physicien mais plutôt sur sa forme. Les motionnaires nous demandent de modifier notre règlement sur les constructions qui, je le rappelle, s'appelle RGATC et non pas RPGA. La troisième proposition des motionnaires nous laisse penser qu'ils veulent introduire des dispositions rétroactives puisqu'elle concerne les installations déjà existantes. Je m'interroge donc quant à la validité d'une telle disposition rétroactive. Par ailleurs, le règlement sur les communes précise qu'une motion n'est pas recevable quand elle est contraire au droit supérieur, ce qui est visiblement le cas ici. Dès lors, je pense que le bon sens et le respect du droit m'empêchent de prendre en considération cette motion telle qu'elle est libellée et je vous invite à ne pas l'accepter.

M. Brandt : Je voudrais vous demander moi aussi de ne pas prendre en considération cette motion. Les règles concernant le respect des distances sont déjà définies dans l'ordonnance fédérale, elles sont appliquées par la Direction Générale de l'Environnement, l'autorité cantonale qui surveille et contrôle ce genre de choses.

Je vous rappelle que dans le canton de Vaud nous avons eu pendant 2 ans un quasi moratoire sur les antennes, le temps de recevoir les évaluations fédérales. Je ne vais pas m'étendre sur les calculs auxquels j'avoue ne pas comprendre grand-chose mais tous ces éléments sont déjà définis dans le droit supérieur. Il est peut-être possible d'interdire l'installation d'antennes dans certains secteurs mais ça ne se justifie pas. Il y a quelques années, ce Conseil avait voté un projet pour encourager la

téléphonie et il y a passablement de trous dans le réseau qui nous empêchent d'avoir une liaison suffisante. Chacun ses convictions. Si certains veulent empêcher les gens de bénéficier du progrès, c'est leur opinion mais ça ne doit pas se régler ici mais peut-être auprès d'une instance supérieure. Je vous encourage plutôt à défendre la motion présentée en son temps par Mme Theumann. C'est déjà assez compliqué de trouver des emplacements pour des antennes au vu de toutes les conditions à respecter. Je me demande aussi pourquoi cette distance de 200 mètres et pourquoi les structures d'accueil d'enfants ? Pourquoi pas toute la population et notamment celle qui habite en permanence à proximité de l'antenne ? Je ne partage pas votre avis, M. Vermeulen, et notamment sur la rétroactivité car on ne peut pas faire démonter des antennes existantes. Je sais que vous êtes un farouche opposant à une antenne qui devrait être installée à proximité de chez vous mais ça ne devrait pas nous empêcher de combler certaines carences qui nous portent préjudice au quotidien.

Mme Theumann : Avant que vous ne vous prononciez sur cette motion, j'aimerais amener ici quelques éléments de réflexion et partager avec vous l'historique des antennes sur la commune, pour ceux qui n'étaient pas avec nous lors de la précédente législature.

En 2017, suite à une enquête auprès de la population, un postulat avait été déposé, par moi-même, afin d'améliorer la téléphonie mobile à St-Sulpice.

La Municipalité avait alors réactivé le dossier, activement recherché des lieux potentiels pour implanter des antennes sur ses terrains ou immeubles, mais la liste n'est pas très longue. Au final, elle avait alors engagé un projet au Laviau, ainsi que relancé le projet au Bochet n°1.

Or ces deux lieux sont aujourd'hui menacés, car à l'intérieur du périmètre délimité par cette motion, et deviendraient dès lors caduques.

Quelles sont les difficultés et risques si vous acceptez d'examiner cette motion, ou si vous la renvoyez directement à la Municipalité?

- Le postulat et la motion sont antinomiques. La municipalité devra arbitrer entre ces 2 demandes du Conseil mais comment?
- La Municipalité a signé des contrats avec Swisscom sur les 2 projets que je viens de mentionner: Or , qui dit contrat, or rupture de contrat si la motion passe, dit risque de dédommagement. Le projet du Laviau est aujourd'hui examiné par le canton, celui du Bochet est encore entre nos mains et Swisscom a engagé des frais de développement qui se montent à plus de 25'000.- .Vous connaissez tout comme moi l'état des finances de la commune et je vous laisse imaginer la suite.
- On considère aujourd'hui que les antennes urbaines sont saturées à 90% et que le trafic de données double environ tous les 18 mois, dû à l'utilisation d'applications de plus en plus gourmandes en data et plus d'utilisateurs: l'âge moyen de possession d'un natel a baissé à 6 ans ! Or, sans solutions d'antennes, ces services seront vite inutilisables ou saturés dès que l'on sera en dehors d'un bâtiment privé, soit dans son jardin, dans la rue, chez les commerçants, restaurants ou dans les parcs. Vous savez certainement qu'il existe des stages auquel tout un chacun peut participer pour apprendre à se désaccoutumer de son portable. Est-ce que dans le futur, les gens viendront au Parc du Russel pour se libérer de leur mobile diabolique... Est-ce que c'est que nous voulons offrir à notre population?
- J'oubliais l'effet pervers de notre situation géographique... si nos antennes sont inexistantes ou peu puissantes, les émissions de nos voisins prendront le dessus, et la facture sera amère pour tous!
- Les antennes adaptatives, qui seraient mises en place pour la 5G, adaptent leur émission et ciblent celle-ci avec l'effet collatéral positif qui réduit fortement les émissions dans le reste de la zone. La occupants de la garderie devraient dès lors ne pas être impactés par ces émissions, à moins de l'utilisation de portables, qui devrait être minimal dans cette structure.
- Finalement, la 3G disparaîtra en 2025 et au vu de la population et de la configuration de la commune,

il apparaît nécessaire d'avoir plus d'une antenne couvrant le village, idéalement les 3 proposées, en sachant que l'antenne du Bochet serait commune pour les 3 opérateurs. Donc, afin de remplir leurs obligations face à leurs clients, les opérateurs vont chercher à installer d'autres antennes. S'ils n'y arrivent pas sur un terrain communal, ils iront chercher chez des privés, chacun de leur côté, avec le risque avéré de multiplication d'antennes, ce qui va à l'encontre de ce que les motionnaires proposent.

Je salue l'esprit de cette motion qui veut que l'on protège nos enfants. Néanmoins je ne pense pas que cette motion soit la meilleure réponse à y apporter car le risque est grand qu'elle crée plus de frustrations et de coûts. Je vous invite donc à bien réfléchir avant de voter.

M. Vermeulen : Je voudrais préciser que notre troisième proposition a pour but d'examiner la pertinence d'installer une structure d'accueil pour enfants lorsqu'une antenne est existante et proche de ce projet. Il ne s'agissait pas de démonter l'antenne existante. Pour ce qui est du postulat pour améliorer la téléphonie mobile, je voudrais rappeler qu'il n'indiquait pas comment faire et c'est pour ça que j'ai proposé trois possibilités dans la motion, les microcellules, les antennes dans les chambres à câbles et ce genre de choses. Cette motion n'est donc pas incompatible avec le postulat. Et effectivement il y a un projet près de chez moi mais selon le préavis ou dans le rapport de commission il était bien précisé qu'il aurait dû être réalisé après les autres projets et si la couverture ne s'améliorait pas mais ça a été mis à l'enquête avant.

Mme Merminod : Je vous rappelle que les enfants passent plus de temps chez eux que dans leur école. Selon cette motion il ne serait pas protégé pendant tout le temps qu'il ne passe pas à l'école. C'est pour cette raison que je suis sceptique quant à la question de la distance entre les antennes et les structures d'accueil.

M. Vermeulen : J'aimerais modifier ma motion en retirant la troisième proposition qui pose apparemment problème à plusieurs personnes. Quant à la question de la distance de 200 mètres, elle pourrait bien sûr être adaptée en fonction de ce qui est possible et sans interférer avec la LTC.

La parole n'étant plus demandée, Mme la Présidente propose de voter sur l'entrée en matière sur la motion.

Le Conseil communal, par 9 voix pour, 35 voix contre et 7 abstentions, décide ne pas entrer en matière sur cette motion.

La séance est suspendue pour 5 minutes

La séance reprend.

7. Dépôt de la Motion « Libéralisation des horaires d'ouvertures des magasins »

Mme la Présidente donne la parole à M. Brandt pour des explications complémentaires sur cette motion.

M. Brandt : Je voulais vous parler d'un trou dans le règlement que j'ai découvert pendant l'ancienne législature. Il m'est apparu que nos dispositions en matière de police étaient un peu obsolètes. En effet, le régime de l'ouverture des magasins le dimanche ne correspondait pas à ce qui pourrait exister en relation avec l'épicerie. Il m'a semblé plus intelligent de modifier deux articles du règlement que de fermer l'épicerie le dimanche. J'ai fait une comparaison avec le règlement des autres communes du district et j'ai constaté que nous avons tous des régimes assez différents mais que notre règlement avec beaucoup de similitudes avec celui de Renens. Cette motion propose à la Municipalité de revoir les modalités de l'ouverture des magasins la semaine et de travailler sur la question des jours de repos afin de libéraliser cette question afin d'aider à la promotion économique. Il ne s'agit cependant pas de déréglementer car je ne suis pas favorable à une ouverture 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7.

Mme la Présidente ouvre la discussion sur cette motion.

M. Chappuis : Cette motion arrive comme la grêle après les vendanges. L'ouverture prolongée des magasins est une question qui a beaucoup fait débat il y a de cela plusieurs années, il y a 10 ou 15 ans, alors que la vente en ligne n'était que balbutiante. Aujourd'hui le paysage commercial a beaucoup changé. La vente en ligne et la livraison à domicile sont devenues monnaie courante, voire même indispensables à la survie d'un commerçant et la pandémie a même accéléré ce processus. Cette motion part d'une bonne intention mais elle arrive un peu tard et j'ai l'impression, à tort ou à raison, qu'elle ne serait au bénéfice que d'un seul commerçant du village. En tout cas cette motion a l'avantage de relever l'état de notre règlement de police qui se fait vieux. Il serait donc judicieux, au lieu de prendre en compte cette motion, de procéder à la révision complète de notre règlement de police et de créer un groupe de travail au sein du Conseil à cet effet. Je vous invite donc à ne pas donner suite à cette motion mais de travailler à une refonte complète de notre règlement de police.

M. Guillot : J'aimerais relever une aberration, à la 3^{ème} page de cette motion, à la fin du point 3, concernant l'exception faite pour les magasins de tabacs. On propose cependant ensuite de libéraliser le règlement en étendant l'autorisation d'ouverture aux autres commerces alors qu'à mon avis il faudrait plutôt supprimer l'exception en faveur des magasins de tabac. J'aimerais porter votre attention sur les droits des travailleurs et des travailleuses qui doivent être respectés et méritent d'avoir accès à un vrai dimanche, un jour de repos qui correspond à celui de leurs familles. Ils méritent également d'avoir des horaires décents et de ne pas travailler jusqu'à très tard le soir.

M. Hostettler : Les commerces de Saint-Sulpice sont surtout des petites structures familiales qui arrangent leur temps de travail pour pouvoir profiter de leur dimanche et font travailler des étudiants et d'autres jeunes. Je suis donc d'avis de libéraliser en mettant à jour ce règlement et laisser les gens travailler quand ils le veulent et profiter éventuellement du fait que certains veulent consommer le dimanche.

M. Hirsch : Le jour de repos du dimanche est précieux dans notre culture. J'ai eu le privilège de passer du temps aux Etats-Unis, où cela n'existe pas et je vous assure que ça ne s'arrête jamais et que les gens consomment quel que soit le jour. Une journée de repos pour profiter de passer du temps ensemble, c'est très précieux et ça ne mérite pas d'être sacrifié pour un peu plus de profit pour quelques commerces. J'invite donc la commission à se pencher sur les conséquences de cette libéralisation sur notre qualité de vie.

M. Billeter : Il me semble que cette motion est une bonne idée puisque de toute façon les consommateurs achèteront dans les commerces qui seront ouverts. Si on prend l'exemple des shops dans les stations-service, ils ouvrent relativement tard pendant la semaine. Au lieu d'engraisser les grands magasins pour la Migros ou la Coop, il serait plus judicieux de laisser les petits commerçants de Saint-Sulpice travailler s'ils le veulent.

M. Gygax : Pour moi la motion est très claire. Il s'agit simplement d'une mise en conformité concernant la vente le dimanche. Je vous propose donc d'entrer en matière et de renvoyer cette motion directement à la Municipalité.

M. Guillot : J'aimerais revenir sur le fait que certains commerces, dans d'autres communes, ouvrent tard le soir ou le dimanche, au détriment de la santé des travailleurs, car ce n'est pas une raison pour faire de même à Saint-Sulpice en ouvrant étendant les horaires d'ouverture.

M. Bidinost : Je salue cette motion qui permet aux petits commerces d'avoir la liberté d'ouvrir ou pas. Le système de l'offre et de la demande existe, on ne peut pas l'ignorer, et les commerçants sont assez responsables pour décider de ce qu'ils veulent faire tout en tenant compte de la santé de leurs employés. Je pense donc qu'il faut renvoyer directement cette motion à la Municipalité.

M. Brandt : Je ne pense pas qu'il faut être extrême. Nous ne voulons pas forcément ouvrir les commerces jusqu'à 22h00 comme les shops des stations-service mais si les horaires sont un peu étendus cela permettra peut-être de rediriger les consommateurs sur les commerces du village. Nous pouvons également réserver cette réglementation à des commerces de type familial, Certaines communes réservent cette disposition à des commerces de moins de 250 m2 par exemple. Il y a plusieurs options possibles mais ce qu'il faudrait c'est donner la possibilité aux commerces qui le veulent d'étendre leurs horaires s'ils le désirent.

La parole n'étant plus demandée, Mme la Présidente propose de passer au vote sur la prise en considération de cette motion.

Le Conseil communal, par 45 voix pour, 5 voix contre et 1 abstention, décide d'entrer en matière sur cette motion.

Mme la Présidente demande aux membres du Conseil qui désirent que la motion soit renvoyée auprès d'une commission de lever leur carton.

Le 1/5 des membres présents n'étant pas atteint, Mme la Présidente propose de passer au vote sur le renvoi de cette motion à la Municipalité.

Le Conseil communal, par 43 voix pour, 5 voix contre et 3 abstentions, décide de renvoyer cette motion directement à la Municipalité.

8. Communications des délégués aux conseils intercommunaux

AJESOL - Mme Kaeser : Mme Kaeser est excusée

APREMADOL - Mme Burrus : Le travail auprès de la population a pu se faire au mieux des circonstances et le seul problème rencontré concerne un manque chronique de personnel du fait des absences dues au COVID et à la difficulté de recruter du personnel. La croix rouge a fait un appel aux volontaires et 1400 personnes ont répondu au niveau cantonal, dont 1000 sont intervenues dans des EMS et des CMS.

ARASOL – M. Guillot : Rien à signaler

Conseil d'établissement de la Planta - Mme Pojer : Mme Pojer est excusée

ORPC - Mme Probst : Rien à signaler

PolOuest, M. Yazyev : Rien à signaler

9. Propositions individuelles et divers

Mme la Présidente ouvre la discussion.

Mme Berner : Comme il est possible ou vraisemblable que ce soit le dernier conseil communal de Mme Theumann, je prends les devants et tient à la remercier, au nom de l'ASSE, pour son investissement et le travail accompli durant ses années d'exercice comme municipale, au service de notre commune, dès octobre 2017, ainsi que pour sa participation aux activités de notre groupe politique. Nous regrettons son départ et lui souhaitons tout le meilleur pour la suite.

Mme Theumann : Je tiens à remercier Roxanne, en tant que présidente de parti, ainsi que les anciens présidents de parti, pour leur soutien inconditionnel pour toute mon action menée en tant que municipale.

Merci aussi à tous les membres de l'ASSE pour leur écoute, partage, pragmatisme, professionnalisme et soutien démontrés à maintes occasions. Nous avons parcouru un long chemin ensemble et je suis heureuse d'avoir pu le partager avec mon parti.

Enfin, vous, chers Conseillers et Conseillères, merci pour ces échanges nourris, avec parfois des désaccords mais plus souvent des votes en faveur de notre action. Cela a été pour moi une expérience très enrichissante. Je me retire en vous souhaitant une bonne continuation de législature et tous mes vœux à mon successeur.

L'assemblée applaudit Mme Theumann.

Mme Lavanchy : Je voudrais demander à la Municipalité de nous donner des nouvelles de la motion « réaménagement du parc du Russel », déposée le 28.10.2020 par Mmes Berner, Probst, Kaeser et Michel et soutenue par la Municipalité précédente. La motion avait été renvoyée à la Municipalité avec 39 voix pour, 4 voix contre et 2 abstentions. Pour rappel, un projet avait déjà été étudié, prenant en compte le label « Commune en santé », la motion de Mme Michel « Inclusion et accessibilité universelle pour les personnes en situation de handicap dans notre commune » et finalement le postulat de M. Dubuis « Plantation d'arbres sur le territoire communal ». Ce projet avait été développé par des parents et des professionnels de la petite enfance suite à une enquête auprès de plus de 30 familles de Saint-Sulpice, concernant leurs désirs. Des fonds ont été trouvés auprès d'un mécène habitant dans la commune.

J'ai aujourd'hui deux questions : Ou en est ce projet ? Et le mécène est-il informé de l'état actuel du projet et est-il toujours disposé à un financement comme cela avait été proposé ?

Mme Merminod : Le projet avance. Le contact entre la Municipalité et le donateur est toujours maintenu. L'argent a même été versé par le donateur sous conditions d'un projet que nous devons présenter dans les 3 ans. Je reconnais que nous n'avons pas avancé vite mais nous espérons présenter bientôt un préavis sur ce sujet.

M. Gygax : Je suis président de l'Union des sociétés locales et membre de la commission du Laviau. Dans ce dernier domaine, je dois dire que nous souffrons d'un véritable manque d'information sur ce dossier qui devrait trouver une issue réalisée d'ici 2025, Est-ce que la Municipalité compte communiquer pour nous donner un état de situation pour la prochaine séance par exemple ?

M. le Syndic : Notre souhait au niveau de la communication c'était de nous entendre entre nous d'abord au sujet du projet du Laviau. Comme vous le savez, deux domaines doivent être étudiés : le zonage des nombreuses parties de cette zone du Laviau et le port. C'est sur cette dernière partie qu'il y aura des décisions à prendre afin de vous proposer des choses claires. Nous avons l'intention de vous en parler une fois que nous nous serons mis d'accord en Municipalité. Durant le premier semestre de la législature nous avons rencontré un certain nombre de personnes qui font partie, soit des services cantonaux, soit qui sont des experts des ports. Pendant le second semestre nous allons consulter des personnes directement intéressées par ce projet du Laviau. Nous en avons déjà vus 3 : nous avons rencontré un groupe de Serpelious qui propose un financement du port sous forme de coopérative, un groupe de Serpelious qui font partie de l'association des navigateurs du port de la Venoge et enfin nos collègues de Préverenges, le syndic et deux municipaux, pour savoir ce qu'ils attendent de nous. Par ailleurs, nous avons été contactés par des opposants, voisins du site, qui souhaitaient connaître nos intentions et avec lesquels nous avons longuement discuté. Ces prochaines semaines nous allons

encore contacter 3 acteurs concernés, à la demande du Canton, la CGN, l'association des pêcheurs du Léman ainsi que l'association de sauvegarde du Léman. Nous espérons vous proposer quelque chose ces prochains mois.

Mme Burrus : J'ai entendu dire que le groupe Orlatti avait racheté l'hôtel Suntard à côté des Estudiantines et qu'il avait des intentions de développement sur notre commune. Avez-vous des informations à ce sujet ?

M. le Syndic : Effectivement, M. Orlatti achète beaucoup de parcelles actuellement sur la commune et a énormément de projets. Je l'ai rencontré à deux reprises dans le cadre privé et lorsqu'il a commencé à me parler des projets qu'il avait dans la commune je lui ai dit que nous serions intéressés à en discuter avec lui. J'ai souhaité que M. Orlatti vienne parler devant la Municipalité au complet, dans un cadre assez formel, au sujet de ses projets privés et ses intentions vis-à-vis de certaines parcelles communales. Pour l'instant nous n'en savons pas plus. Nous allons laisser passer encore quelques semaines et espérons pouvoir discuter prochainement de ses projets avec M. Orlatti, Je ne vous cache pas que la Municipalité a reçu de très nombreuses propositions concernant les parcelles communales. Nous pourrions très rapidement trouver des acheteurs ou des personnes prêtes à prendre des DDP mais nous ne voulons pas faire les choses à la légère. Toutes ces offres feront l'objet d'une réflexion qui prendra un certain temps.

M. Richards : D'abord j'aimerais savoir si vous avez des nouvelles de l'enquête sur l'agression de M. Rouge. Ensuite j'aimerais savoir quelles mesures ont été prises pour la limitation du dépassement du budget pour les dépenses informatiques. J'ai entendu dire qu'une partie du dépassement est dû à un usage excessif de la help line.

M. le Syndic : Je ne dirais pas que ce dépassement est dû à une utilisation inconsidérée de la help line. Cette utilisation pourrait certainement être un peu modérée mais je ne crois pas que ce soit le fond du problème. Le problème c'est qu'on est passé d'un système basé sur le soutien de Prilly qui s'est avéré désavantageux pour Prilly, raison pour laquelle ce partenariat a pris fin. A ce moment-là nous aurions pu créer un service informatique communal, ce qui supposait un coût assez important mais M. Panzera a choisi de confier notre parc informatique à une entreprise privée. C'était une démarche intéressante qu'il faut, je pense, poursuivre encore quelque temps. Nous avons été confrontés à nos frais réels qui sont beaucoup plus importants que ce que M. Panzera avait imaginé. J'essaie en ce moment, avec notre secrétaire municipal M. Roduit et notre boursier M. Reymond, d'établir une stratégie informatique. Nous avons promis d'achever ce travail d'ici mai ou juin prochain. Nous soumettrons ensuite cette stratégie à la commission de gestion et de finances avec information à l'ensemble du Conseil communal.

M. Equey : J'ai une question concernant l'éclairage public. Depuis chez moi jusqu'à la route du Bochet, les lampadaires ont été modifiés. Ce sont probablement des lampes LED mais elles sont très blanches et les verres ont été supprimés ce qui donne un éclairage beaucoup plus puissant que l'ancien alors qu'on cherche plutôt à réduire l'éclairage public. J'aimerais savoir si cet éclairage est provisoire et si non, est-il possible de remettre des verres un peu teintés ?

Mme Willi : Il s'agit d'un essai. Ces éclairages avaient été commandés l'année passée et il sera tenu compte des remarques faites à ce sujet. Nous avons encore pas mal de travail à faire là-dessus et ce n'est donc pas du tout la version finale.

La parole n'étant plus demandée, Mme la Présidente clôt la séance à 23 h 38.

Conseil communal

Mme Carmen Fankhauser

Mme Olga Aguilar

Présidente

Secrétaire



Augmentation des données mobiles

Annexe 1 au PV 01/22

Etude citée dans la motion:

«Mobile Datennutzung in der Schweiz - Datenwachstum und Datenstau im mobilen Datennetz der Schweiz – 2010 bis 2021»

Mai 2021

Sotomo

<https://sotomo.ch/site/wp-content/uploads/2021/05/Mobile-Datennutzung-Schweiz.pdf>

IMPRESSUM

Mobile Datennutzung in der Schweiz

Auftraggeber_in: **succèsSuisse**

Auftragnehmer_in: Sotomo, Dolderstrasse 24, 8032 Zürich.

Autor_innen: Lorenz Bosshardt, Michael Hermann

<https://succesuisse.ch/fr>

succèsSuisse

Pour une économie libérale – pour le succès de la Suisse

- Le succès caractérise la Suisse. La prospérité et le filet social sont possibles en Suisse grâce à une économie libérale. Or, les menaces planent sur ce modèle à succès, sur notre faible taux de chômage, sur notre haute qualité de vie et sur notre sécurité sociale.
- Au nom d'une prétendue « justice redistributive », la gauche se mobilise contre notre économie libérale. Durant les deux à six prochaines années, nous voterons sur un grand nombre d'initiatives coordonnées et de référendums mettant directement en grave danger le futur succès de la Suisse. Les attaques contre la libre circulation des personnes, pilier central des accords bilatéraux, menacent également notre place économique.
- Ainsi, nous devons nous battre pour le modèle suisse; nous battre ensemble et avec courage.
- Avec succèsSuisse, nous voulons rassembler les forces libérales qui s'opposent aux visions de certains qui souhaitent compromettre notre prospérité et notre sécurité sociale.
- succèsSuisse est un mouvement ouvert à tous ceux qui croient dans le modèle de succès de la Suisse et qui y contribuent chaque jour.
- succèsSuisse est organisé en simple association à but non lucratif s'engageant pour une économie libérale. Dans un premier temps, succèsSuisse veut soutenir les organisations et partis existants lorsque cela est utile et souhaité.

<https://succesuisse.ch/fr/medien>

succèsSuisse

Comité directeur du mouvement

- Ruedi Noser, Conseiller aux Etats
- Gerhard Pfister, Conseiller national
- Beat Walti, Conseiller national
- Christian Lüscher, Conseiller national
- Philippe Nantemod, Conseiller national
- Nicole Loeb, LOEB Holding AG
- Alex Wassmer, KIBAG Holding AG
- Martin Naville, Swiss-American Chamber of Commerce
- Martin Haefner, ABJAG Automobil- und Motoren AG
- Peter Spuhler, Stadler Rail Group

Motion parlementaire 20.3237

«Réseau de téléphonie mobile. Créer dès à présent les conditions générales propices à un déploiement rapide»

www.parlament.ch/fr/ratsbetrieb/suche-curia-vista/geschaefte/Affairid=20203237

Am 16.11.2021 um 14:48 schrieb Etienne Vermeulen <Etienne_V47@hotmail.com>:

Deutsche Version siehe unten

Bonjour,

C'est avec intérêt que j'ai lu votre étude de mai 2021 intitulée "Mobile Datennutzung in der Schweiz" (<https://sotomo.ch/site/wp-content/uploads/2021/05/Mobile-Datennutzung-Schweiz.pdf>).

Il y a cependant quelque chose qui m'interpelle: pourquoi les catégories de données (vidéos, navigation sur internet, ...) ne sont-elles pas analysées afin de comprendre concrètement d'où vient réellement l'augmentation du volume de données? La pandémie de coronavirus est analysée en détail mais sans préciser que si les gens en télétravail utilisaient de préférence le réseau fixe cela aurait alors peu d'incidence sur le trafic mobile.

L'OFCOM et l'OFEV ont pourtant bien identifié la cause principale: la consultation de vidéos qui représente actuellement en Suisse 60% du volume de données et qui selon les prévisions représentera 73% en 2023...

Il serait donc intéressant que votre étude soit complétée avec ces informations. A moins que votre client [succèsSuisse] ne s'y oppose...

Je vous remercie d'avance votre réponse / mise à jour

Avec mes meilleures salutations

Augmentation des données mobiles

The Shift Project

<https://theshiftproject.org/fonctionnement>

FONCTIONNEMENT

The Shift Project est un think tank qui oeuvre en faveur d'une économie libérée de la contrainte carbone. Association loi 1901 reconnue d'intérêt général et guidée par l'exigence de la rigueur scientifique, notre mission est d'éclairer et influencer le débat sur la transition énergétique, en France et en Europe.

- **Un objectif** : progresser vers une économie libérée de la contrainte carbone, gage de stabilité et donc de prospérité.
- **Un crédo** : en démocratie, aucune grande ambition ne peut se concrétiser si la totalité du milieu économique s'y oppose. Pour tout changement souhaitable pour la collectivité, il faut donc convaincre une partie des acteurs économiques influents que ce changement servira leur propre intérêt de moyen terme. Nous avons l'ambition de parvenir à rassembler ces acteurs.
- **Une cible première** : les décideurs des milieux économiques.
- **Un point de départ** : des constats documentés, conformes à l'état de l'art de la connaissance scientifique, et établis en lien avec les experts du domaine.
- **Une valeur ajoutée** : des propositions pragmatiques mais ambitieuses pour enclencher la transition vers une économie post-carbone.
- **Un élément distinctif** : une équipe dirigeante issue du monde de l'entreprise, mais disposant d'une forte expérience dans le monde associatif et public.

Comment opère le Shift ?

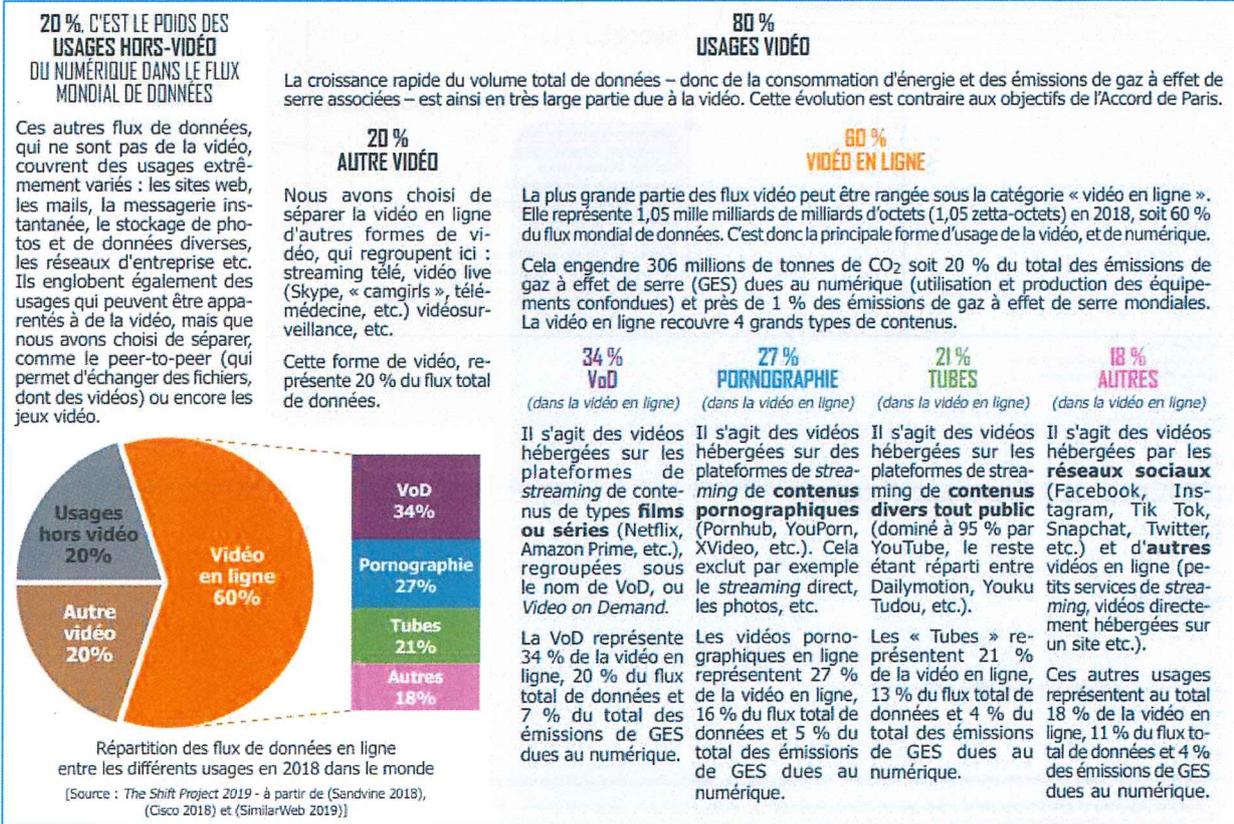
The Shift Project (TSP) est un think tank à dimension européenne. Il se veut une force de proposition, avant tout focalisée sur les moyens, pour une transition vers une économie libérée de la dépendance aux énergies fossiles (et donc aux émissions de gaz à effet de serre). A l'interface du monde académique, des entreprises, de la société civile et des pouvoirs publics et institutionnels, notre think tank a vocation à proposer des mesures opérationnelles répondant non plus à la question du « pourquoi » mais à celle du « comment ».

Octobre 2018 : Rapport «Lean ICT - Pour une sobriété numérique»

<https://theshiftproject.org/article/pour-une-sobriete-numerique-rapport-shift>

Juillet 2019 : Rapport «Climat : L'insoutenable usage de la vidéo en ligne»

<https://theshiftproject.org/article/climat-insoutenable-usage-video>



Effizienz énergétique et consommation électrique

Effizienz énergétique :

L'effizienz énergétique concerne la quantité d'énergie nécessaire pour faire transiter un volume de données mobiles.

On peut admettre (même en l'absence de justifications techniques, calculs ou mesures effectives) que sur cet aspect, la technologie 5G soit plus effizienz que les précédentes technologies illustré ci-dessous.

Technologie de télécommunication	Volume de données mobiles	Quantité d'énergie nécessaire
5G (NR)		
Précédentes technologies		

Consommation d'énergie:

Mais en terme de consommation d'énergie, sachant que le volume du trafic de données mobiles double chaque année, que ce doublement s'accroît avec les objets connectés et les autres utilisations envisagées de la 5G, cela nécessitera forcément de produire plus d'électricité pour soutenir cette augmentation du volume de données.

Technologie de télécommunication	Volumes de données mobiles transmis	Quantité d'énergie consommée
5G (NR)		
Précédentes technologies		

Remarques :

- En réalité les technologies 3G et 4G vont encore coexister avec la 5G, donc la consommation d'énergie ne va pas (ou peu) se réduire du fait que ces technologies n'ont pas l'effizienz énergétique de la 5G.
- Pour soutenir la 5G et l'augmentation des données mobiles il faut environ 26'000 nouvelles installations de téléphonie mobile avec les valeurs limites actuelles (source: rapport «*Téléphonie mobile et rayonnement*» consultable sous www.bafu.admin.ch/dam/bafu/fr/dokumente/elektrosmog/fachinfo-daten/bericht-mobilfunk-und-strahlung.pdf.download.pdf/Rapport_TelephonieMobile-Rayonnement.pdf)
- La production et la gestion des déchets liés au remplacement du matériel actuel par du matériel compatible 5G n'est absolument pas pris en compte

Influence sur le trafic mobile et alternative de déploiement

Facteurs d'influence :

- Abonnements de téléphonie mobile illimité à prix cassé
- Consommateurs privilégiant un abonnement de téléphonie mobile permettant un accès à internet au lieu de 2 abonnements (téléphonie mobile et fixe)
- Résolution élevée des vidéos en ligne inutile sur de petits écrans
- Appels vidéos (à la place d'un appel standard)
- Utilisation du réseau mobile pour améliorer les performances du réseau fixe

Le législateur pourrait intervenir pour introduire (un peu) de sobriété numérique sur base de ces facteurs d'influence

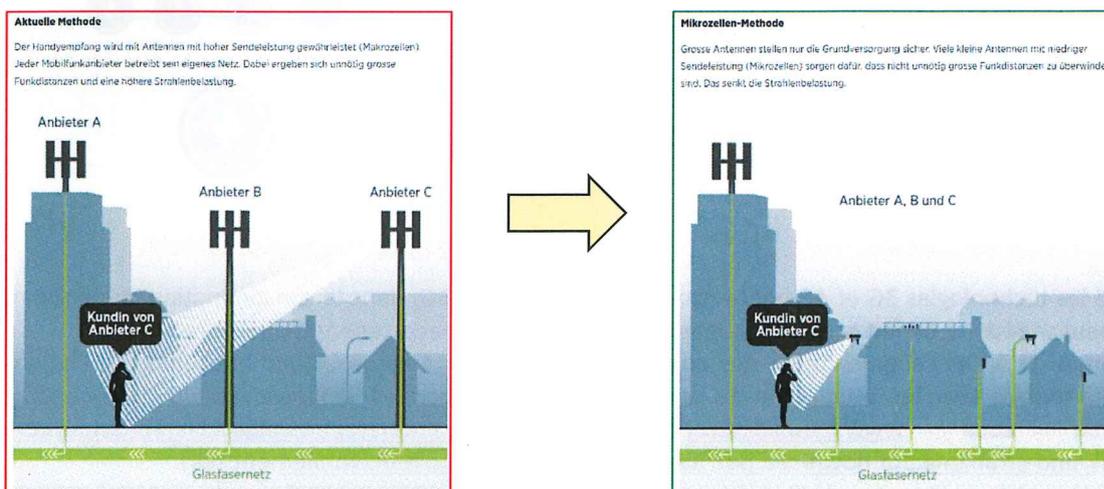
Alternatives de déploiement :

A. Antennes de faible émission (6 Watts) installées dans les chambres à câbles du réseau fixe ou sous les couvercles des bouches d'égout

- OFEV : «Protection contre le rayonnement non ionisant : évaluation des antennes installées dans les chambres à câbles du réseau fixe» du 20 mai 2016 (www.bafu.admin.ch/dam/bafu/fr/dokumente/elektrosmog/fachinfo-daten/beurteilung_von_kabelschachtantennenbezugleichschutzvorsnis.pdf.download.pdf/protection_contrelerayonnementnonionisantevaluationdesantennesi.pdf)
- Ericsson : «Swisscom and Ericsson plant LTE small cells underground» du 09 mars 2016 (www.ericsson.com/en/news/2016/3/swisscom-and-ericsson-plant-lte-small-cells-underground)
- RTS : «A Zurich, des antennes fixées sous les couvercles de bouches d'égout» du 12 avril 2017 (www.rts.ch/info/regions/autres-cantons/8538625-a-zurich-des-antennes-fixees-sous-les-couvercles-de-bouches-degout.html)

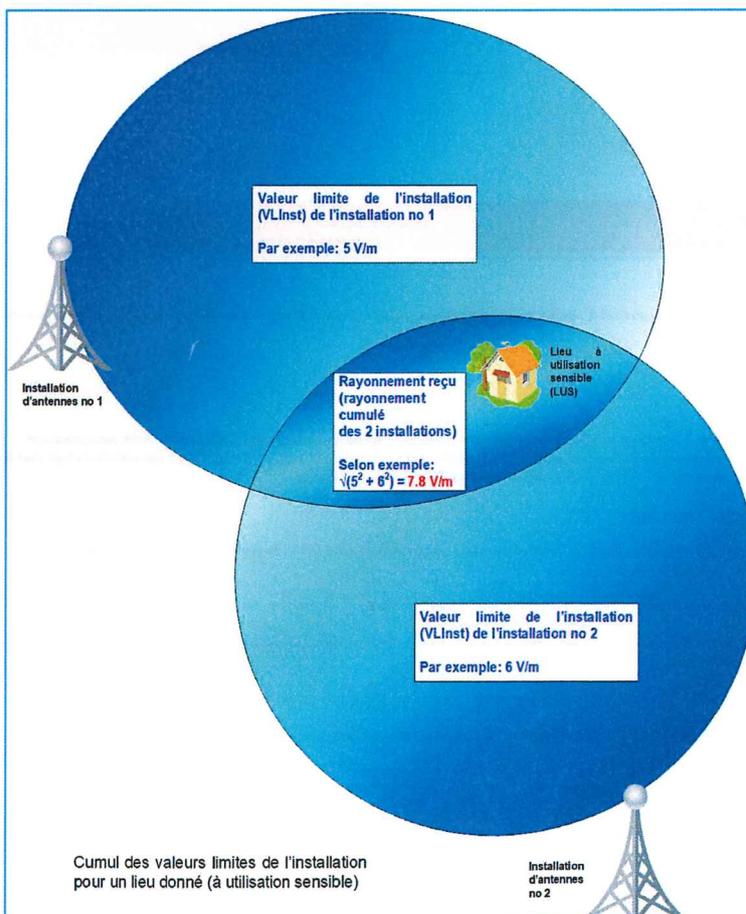
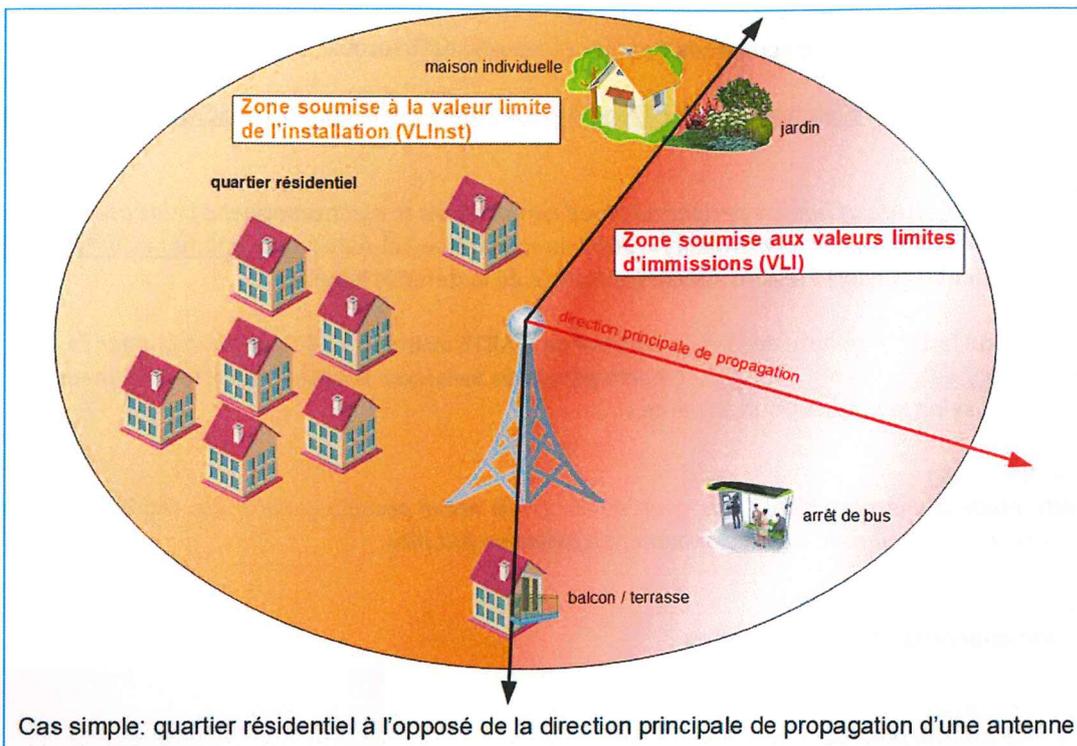
B. Petites antennes locales au lieu de grandes antennes irradiant massivement

- Beobachter : «Vorbild St. Gallen – Weniger Strahlenbelastung wäre machbar» du 19 décembre 2019 (www.beobachter.ch/wirtschaft/vorbild-st-gallen-weniger-strahlenbelastung-ware-machbar)



C. Intégration de terminal 3G/4G/5G dans les routeurs des particuliers, activable au choix

Valeur limite d'immissions et valeur limite de l'installation



Si on ajoute un 3^{ème} site, avec par exemple une valeur limite de l'installation de 4 V/m, on obtient alors un rayonnement de 8.77 V/m pour le lieu à utilisation sensible

Si chaque site à une valeur limite de l'installation de 5 V/m, on obtient :

- 7.07 V/m pour 2 sites
- 8.66 V/m pour 3 sites

En prenant l'option 5 du rapport «*Téléphonie mobile et rayonnement*» (www.bafu.admin.ch/dam/bafu/fr/dokumente/elektrosmog/fachinfo-daten/bericht-mobilfunk-und-strahlung.pdf.download.pdf/Rapport_TelephonieMobile-Rayonnement.pdf) visant à uniformiser la valeur limite de l'installation à 20 V/m, on obtiendra :

- 28.28 V/m pour 2 sites
- 34.64 V/m pour 3 sites

Effets sur la santé - Brevet international WO200407558317

Dépositaire : Swisscom

Sujet : Dispositif de réduction de l'électrosmog dans les réseaux sans fil locaux

Source :

<https://patentscope.wipo.int/search/en/detail.jsf?docId=WO2004075583&tab=PCTDESCRIPTION&maxRec=1000>

Etude référencée : «*Exposure of human peripheral blood lymphocytes to electromagnetic fields associated with cellular phones leads to chromosomal instability*», 2003, université de Tel-Aviv (www.eng.tau.ac.il/~jerby/62.pdf)

Source de financement (sponsor) : MAFAT/IMOD (ministère de la défense israélien)

A partir d'environ de la 10^{ème} minute de l'émission VoxPop d'ARTE intitulée «5G : attention danger ?» (www.youtube.com/watch?v=koRZifhq3U), le porte-parole de Swisscom Monsieur Christian Neuhaus est interrogé à ce sujet selon la transcription suivante :

Christian Neuhaus :

Cette étude d'une part n'était pas avérée à la fin et notre patente aussi a été retirée. C'est clair que l'internet n'oublie jamais mais ce document n'existe en fait plus.

Journaliste :

C'était quoi cette étude ? Vous savez ?

Christian Neuhaus :

Ah je ne pourrai pas vous dire, non.

Journaliste :

Et vous savez pourquoi l'étude a été retirée ?

Christian Neuhaus :

Non ça je ne pourrai pas vous dire non plus.

Affirmation publique qu'une étude n'est pas avérée sans en connaître le contenu ni même fournir de source justifiant cette affirmation

En réalité l'étude citée dans le brevet n'a jamais été retirée ou même perçue comme fausse :

Jun 25 01:20:21 14:55
Rafi Korenstein <korens@tauex.tau.ac.il>
RE: Study "Exposure of human peripheral blood lymphocytes to electromagnetic fields associated with cellular phones leads to chromosomal instability" cancelled as said by Swisscom's communications officer ?

A Etienne Vermeulen
CC Alexander Barbul, Eti Jerby, Rafi Korenstein, Avital Korenstein-Ilan

Dear Etienne Vermeulen,

Our article [Mashevich, M., Folkman, D., Kesar, A., Barbul, A., Korenstein, R., Jerby, E., and Avivi, L. (2003) Exposure of human peripheral blood lymphocytes to electromagnetic fields associated with cellular phones leads to chromosomal instability. *Bioelectromagnetics* 24:82-90] **was never shown or claimed to be untrue/false or cancelled at the end**. On the contrary it has a relatively high citation (138 times) in the peered refereed literature, and got a second prize for the most cited article in *Bioelectromagnetics* Journal during a period of 5-years.

You may find interest in follow up evidence in ours on this topic that support our findings of first article:

Korenstein R. and Barbul, A. (2003) Reply to comment on " Exposure of human peripheral blood lymphocytes to electromagnetic fields associated with cellular phones leads to chromosomal instability". *Bioelectromagnetics* 24: 583-585.

Lin J (2009) Editorial: Awarding of 2008 Most Influential *Bioelectromagnetics* Journal Paper by Citation Awards. *Bioelectromagnetics* 30:601

Mazor, R., Korenstein-Ilan, A., Barbul, A., Eshet, Y., Shahadi, A., Jerby, E. and Korenstein R. (2008) Increased Levels of Chromosomal Numerical Aberrations Following in-vitro Exposure of Human Peripheral Blood Lymphocytes to Radiofrequency Electromagnetic Fields for 72 hours. *Radiat Res.* 169 (1):28-37.

Korenstein-Ilan, A., Barbul, A., Hasin, P., Eliran, A., Gover, A. and Korenstein, R. (2008) Terahertz radiation increases genomic instability in human lymphocytes *Radiation Res.* 170 (2): 224-34.

Homenko A, Kapilevich B, Korenstein R, and Firer MA. (2008) Effects of 100 GHz Radiation on Alkaline Phosphatase Activity and Antigen-Antibody Interaction. *Bioelectromagnetics* 30 (3) 167-175.

With best wishes

Rafi Korenstein

Prof. Rafi Korenstein
Department of Physiology and Pharmacology
Faculty of Medicine
Tel-Aviv University, 69978 Tel-Aviv, Israel

Tel:972-3-6406042
Fax:972-3-6408982
e-mail:korens@tauex.tau.ac.il

8